

Que vous soyez victime ou présumé coupable, toute personne se trouvant confrontée à une procédure pénale cherche le conseil d'un Avocat. Le cabinet Denis Leroux prend à coeur votre avenir, qu'il s'agisse de prouver une innocence, d'atténuer une responsabilité ou de mettre en évidence un préjudice subi.

Exemple de domaines d'intervention :

- Droit disciplinaire,
- Assistance en matière de contravention,
- Délits et crimes,
- Instruction,
- Garde à vue..